



BILLET

Inacceptable

Ainsi, un couple qui a déjà vu un enfant placé pour maltraitance peut rester sans suivi ; une femme enceinte faisant partie des 30 % de malades psychiatriques à la rue peut demeurer sans accompagnement et accoucher dans la rue, sans assistance, d'un enfant mort-né. C'est Dickens et Zola au XXI^e siècle, dans la 5^{ème} puissance économique mondiale ! Nous aurions beau jeu d'expliquer aux médias que cette femme souffrant de troubles psychiques, refusait les soins et se cachait. La réalité est plus trouble et cet événement montre bien qu'une politique publique cohérente et concertée n'est toujours pas en place. Pourtant, après la crise du canal Saint-Martin, le PARSA (Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans-Abri) s'est engagé à rebaser les moyens des centres, supprimer les remises à la rue,

« ... repenser, ensemble et à l'échelle régionale, le système de l'urgence et de l'hébergement... »

créer de nouvelles places et humaniser celles existantes. En dépit de la crise et de l'augmentation de la précarité cette réforme n'a jamais été menée à bien. Il n'y a plus de créations de places en CHR5 et les moyens de l'urgence peuvent tout juste faire face au récurrent plan hivernal. Nous connaissons les conséquences de cette politique de « stop and go ». Au mois d'avril dernier, lors de la fin de la trêve hivernale, les structures d'urgence ont

fermé brutalement et nous avons vu des femmes suivies en journée par la Halte Femmes dormir dans des cabines téléphoniques ou se rendre aux urgences de l'hôpital Saint-Antoine pour se mettre à l'abri. La vie à la rue n'est que de la survie. Le 115, saturé, avoue son impuissance à agir ou simplement ne répond pas. Pourtant, une réforme est possible et nous avons fait des propositions en ce sens : réserver le 115 aux primo-appelants qui seraient orientés et évalués dès le premier hébergement pour créer le lien, refuser les remises à la rue, disposer d'équipes de maraudes couvrant les territoires avec les moyens nécessaires. Les publics en difficulté ne sont plus les mêmes qu'hier, pourtant nous continuons de fonctionner avec les mêmes dispositifs accumulés et parfois trop spécialisés. Tous les acteurs, y compris les associations, étant responsables de sa complexité, il donc est nécessaire de repenser, ensemble et à l'échelle régionale, le système de l'urgence et de l'hébergement. On nous opposera que des réformes sont en cours et nécessitent un temps de mise en place. Ce à quoi nous rétorquerons qu'en période de crise il convient de conserver tous les systèmes existants, le temps de la mise en place définitive des réformes, afin d'éviter le relâchement des mailles du filet de sécurité. Nous soutenons une évolution des dispositifs si l'inconditionnalité de l'accueil et le droit au recommencement sont pris en compte dans des textes fondateurs.

« Nul ne doit être contraint de vivre dans la rue » disait le Premier ministre en 2008. Passons à l'acte.

Éric Pliez,
Directeur général

EN BREF...

Mise en place du plan hivernal

Si les budgets du plan hivernal sont pour certains encore en discussion, Aurore et ses financeurs se préparent à l'arrivée du froid.

Le pôle Hébergement ouvrira un abri de nuit à Bezons, du 1^{er} novembre au 31 mars 2012, pour 15 personnes. Les hébergés seront accompagnés, en collaboration avec le SIAO. En cas de grand froid et en complément des 15 places d'hôtel pour personnes seules prévues sur les Hauts-de-Seine, La Colombe augmentera sa capacité d'accueil de 6 places et L'Olivier installera une yourte de 12 places dans son patio ; soit 48 places supplémentaires sur le pôle au plus fort de l'hiver.

Sur le pôle Urgence, les résidents des pavillons 64 et 66 à l'hôpital Maison Blanche (Neuilly-sur-Marne) déménagent pour l'immeuble Pierre Petit dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Vincent de Paul (14^{ème} arrdt.) à partir du 15 décembre, les pavillons libérés de Neuilly-sur-Marne auxquels s'ajoute un troisième bâtiment permettront d'accueillir 135 personnes en urgence. La Maison Bleue disposera d'une extension de 50 places destinées aux femmes seules ou avec enfant(s) à Romainville. Le pavillon Pasteur hébergera 50 personnes en urgence jusqu'au 31 mars. Enfin, en cas de froid intense, le pôle Urgence gèrera une salle de la Mairie du 11^{ème} pouvant accueillir 20 personnes. L'accueil de jour 16-25 et le 16 rue Paul Belmondo pourront ouvrir la nuit et accueillir chacune 18 personnes. Le pôle augmentera ainsi sa capacité d'accueil de plus de 290 places.

VIE INTERNE

Exposition

L'Arfog (Accueil, Réinsertion sociale des personnes et des Familles Œuvres des Gares) accueille du 21 octobre au 20 novembre 2011 (sur rendez-vous) l'exposition de peintures de Catherine Ropagnol, résidente du centre Suzanne Kepès. À cette occasion nous avons rencontré l'artiste. Formée à l'école des Beaux Arts de Pologne, Catherine Ropagnol a choisi la peinture par passion. Ses thèmes de prédilection sont la nature et les paysages qu'elle représentait les premières années dans un style assez « réaliste ». Arrivée en France en 2001, elle a continué à peindre jusqu'à ce



« Rose », Catherine Ropagnol.

que les aléas de la vie l'empêchent un temps de poursuivre son œuvre. Grâce à sa rencontre en 2010 avec Joël Sigot, directeur du CHRS de l'ARFOG, qui a su la convaincre, elle a repris ses pinceaux avec bonheur et a retrouvé son énergie créatrice. Les épreuves traversées ont fait évoluer son expression artistique : ses œuvres ne sont plus la traduction d'un paysage réel mais l'expression des émotions ressenties, le support de son imagination. Ses peintures, en devenant plus abstraites, sont en quelque sorte le reflet de son âme, la traduction de son état d'esprit. Catherine Ropagnol, qui a toujours travaillé l'huile, utilise désormais également le pastel et l'aquarelle.

Ne manquez pas son exposition :

ARFOG – 21 av. du G^{al} Bizot – 75012 Paris
 Sur rendez-vous
 (tél : 01 44 75 76 10) jusqu'au 20 novembre 2011.



« Ambiguïté », Catherine Ropagnol.

HÉBERGER



Ouverture

La maison relais Ville d'Avray a ouvert ses portes le 14 octobre dernier. Gérée par le pôle Hébergement, cette nouvelle structure propose 16 logements. Deux appartements supplémentaires sont réservés à l'urgence. Ce montage particulier, alliant habitat et urgence, répond à une volonté de mixité. Le comité de pilotage réunissant les réservataires (l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, la ville et le 1% logement) et le gestionnaire, Aurore s'est tenu au mois de septembre. Les appartements de la maison relais (T1 et T1bis) sont à destination d'hommes et de femmes des Hauts-de-Seine, avec ou sans enfant, en situation de grand isolement. Ceux de l'urgence (T1bis et T3) sont réservés aux familles monoparentales orientées par le 115 Hauts-de-Seine. Tous les logements ont été attribués.



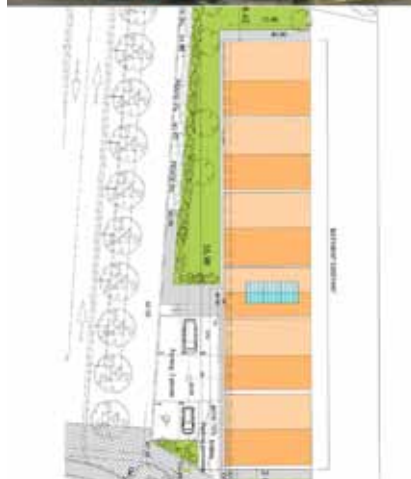
La maison relais Ville-d'Avray.

SOIGNER



1^{ères} journées des Communautés Thérapeutiques

Les 1^{ères} journées d'échanges des professionnels de Communautés Thérapeutiques (CT), avaient lieu les 13 et 14 octobre, dans la région de Nîmes. Ces rencontres ont permis aux équipes, expérimentées, récentes ou encore en formation, d'échanger sur leurs pratiques et les questions du quotidien. L'équipe de la CT d'Aubervilliers, notamment, est intervenu sur le thème de la sexualité et celle de Brantôme sur la notion de participation des usagers. François Hervé, directeur du pôle et administrateur de la Fédération Addiction a conclu ces journées en soulignant la spécificité des communautés françaises et en dégageant des questions à approfondir (la place des ex-usagers et leur professionnalisation ou l'insertion sociale et/ou professionnelle) qui démontrent l'intérêt de ces rencontres et surtout l'intérêt de ces dispositifs. En 2012, ces journées se dérouleront à Brantôme.



Le plan des futurs bâtiments de la Communauté Thérapeutique d'Aubervilliers.

INSÉRER



Journée des solidarités

Pour la 3^{ème} année consécutive, la Mairie du 11^{ème} arrdt. organisait sa journée des solidarités, le 5 novembre dernier, à la Maison des Métallos. Comme chaque année, le CHRS Le Lieu-Dit, qui accueille des jeunes de 18 à 30 ans en difficulté participait à l'évènement et exposait des photographies d'action de solidarité prises par les jeunes. L'équipe d'Itinérances (pôle Urgence) était présente elle aussi. Des débats et des animations, telles qu'un défilé de tenues traditionnelles de fête venues du monde entier, étaient proposées. Des tables rondes rassemblant les acteurs de la solidarité ont permis aux nombreux visiteurs d'aborder des thèmes comme l'insertion professionnelle des publics migrants. Eric Pliez et Nicole Maestracci participaient à la table ronde sur les politiques publiques de lutte contre l'exclusion. Depuis 3 ans, la pertinence des thèmes abordés et la richesse des animations ont fait de cette journée un rendez-vous incontournable.



Journée des solidarités 2011.

INFOS GÉNÉRALES

Convention collective

À l'heure où des négociations s'engagent autour de la réforme des conventions collectives de notre secteur, la direction d'Aurore a fait parvenir un courrier à la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) et au syndicat national au service des associations du secteur social et médico-social (SNASEA). Ce courrier rappelle les principes auxquels tient l'association : en période de crise et de hausse du coût de la vie, le pouvoir d'achat des salariés est fragilisé. Ils ne doivent donc pas être perdants dans le cadre de la rénovation. L'évolution des conventions devra également favoriser la mobilité entre employeurs. Enfin, la réforme doit être l'occasion d'affirmer la participation démocratique du personnel.

Retour sur les assises interrégionales du logement, par François Fassy

« Les assises interrégionales du Logement d'abord se poursuivent ; celles de la région Ile-de-France avaient lieu le 13 octobre dernier. L'exercice était peu convaincant. Pour des raisons d'organisation, d'une part : aucune place n'était faite aux collectivités territoriales, alors



qu'il leur est demandé sans cesse plus d'implication dans la politique du logement ; d'autre part la séance plénière consistait en une succession d'interventions sans interaction possible. Chacun a exposé ses positions, déjà assez bien connues. Le secrétaire d'État au logement, Benoist Apparu, a redit sa conception du Logement d'abord (un logement pérenne, adapté et éventuellement accompagné, comme pré-requis à l'insertion) et les moyens qu'il déploie pour parvenir à l'appliquer (augmentation de la production de PLAI, accompagnement vers et dans le logement...). Mais les crédits d'État pour le logement sont en diminution constante et l'objectif de 20 % de logements sociaux de la loi SRU (non respectés par la moitié des communes concernées) est régulièrement remis en question, en dernier lieu par le secrétaire d'État en personne. Dans ce cas, comment y croire ? Le soupçon d'une recherche d'économies avec le Logement d'abord a donc pesé sur les in-

terventions des représentants associatifs. En outre, pour l'AORIF et les bailleurs sociaux qu'elle représente, la question des moyens d'accompagnement se pose aussi. Faute d'avoir créé un climat de confiance, et malgré l'adhésion initiale des associations à la politique de refondation, le gouvernement n'est-il pas en train de faire échouer une belle perspective ? Il serait dommage d'en rester là, d'autant que le directeur de la FEANTSA¹ a montré que dans différents pays et selon certaines conditions², le principe du Logement d'abord fonctionnait. Il appartient aujourd'hui au gouvernement de dire s'il est prêt à discuter de certaines réserves et conditions avancées par les acteurs, en particulier la définition d'une méthode. Ce sera l'enjeu des assises nationales qui auront lieu le 9 décembre prochain. » □

François Fassy
Trésorier-adjoint au Conseil d'Administration
d'Aurore.

¹ FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri.

² Parmi ces conditions figure une offre suffisante de logements accessibles car : le « Logement d'abord, c'est d'abord du logement ». Le gouvernement ayant prévu, dans le cadre du projet Grand Paris, de créer 70 000 logements par an en Ile-de-France (au lieu de 48 000 aujourd'hui), il ne prend aucun engagement d'inscrire l'objectif du Logement d'abord et l'application du DALO dans cette perspective.

DÉMARCHE QUALITÉ

Secteurs social et médico-social

La première vague d'évaluation externe est engagée depuis septembre et a mobilisé onze établissements. Certains ont déjà terminé cette épreuve et attendent la présentation du pré-rapport final aux équipes. Cette restitution sera un moment fort car les actions remarquables y seront retracées (fonctionnement bien-traitant, prise en compte des attentes de l'usager dans son individualité, mise en œuvre de ses droits...), ainsi que celles à améliorer (traduction du projet d'établissement en objectifs évaluables, clarté des projets personnalisés contractualisés avec l'usager, pertinence de ceux-ci au regard des objectifs poursuivis). La qualité du rapport final revêt une importance fondamentale car il sera envoyé aux auto-

rités de contrôle pour le renouvellement de l'autorisation de l'établissement. Les équipes d'évaluateurs sont composées de deux personnes pour les établissements sociaux (CHRS Ile-de-France) et, de deux autres pour les établissements médico-sociaux (Esat, SAVS, Apollinaire). L'année 2012 devrait voir la mise en œuvre de l'évaluation externe d'autres services relevant de la loi 2002-2 à savoir, les ACT Paris et province, les CHRS et ACT du Val-d'Oise, l'ITEP L'Éveil, Suzanne Képès, la Maison bleue. La même année, l'évaluation interne devra être engagée pour les services qui ne l'auraient pas encore réalisée (CHRS Le Lieu-dit, centres d'hébergement du pôle urgence...). Notre expérience de l'évaluation externe profitera aux prochains services. Rappelons que tous les établissements autorisés et ou-

verts avant 2009 (loi HPST) devront avoir réalisé leur évaluation externe en 2013, pour voir leur autorisation renouvelée en 2014 (date limite).

Secteur médical

La certification V3 des centres Cévennes, Labrador et Dutot se poursuit. Nous constatons cependant que cette version est plus rigide que celle de la V2, qui n'est adaptée ni à la taille de nos structures ni à la nature de notre activité. Un travail d'adaptation et d'interprétation doit être réalisé pour chaque critère, retardant les réponses aux grilles de la HAS (Haute Autorité de Santé). Notre défi sera de terminer l'autoévaluation dans les délais. □

Claudie Pailleret
Responsable qualité

PRESSE RETROUVEZ REPORTAGES ET INTERVIEWS SUR WWW.AURORE.ASSO.FR/BLOG

LA CROIX - 24 OCTOBRE 2011

Au travers des rencontres avec les personnes sans abri suivies par l'Équipe de rue d'Aurore et de l'interview de ses travailleurs sociaux, le journal La Croix met en lumière les difficultés rencontrées par les sans abri à Paris.

MARIANNE - 5 NOVEMBRE 2011

Le quotidien Marianne a interrogé Éric Pliez sur les obstacles rencontrés par l'association au niveau local lors de l'ouverture de nouvelles structures.

RFI - 7 NOVEMBRE 2011

Radio France Internationale s'est intéressée au Carré des Biffins. Retrouvez le reportage sur le blog d'Aurore.



AGENDA

VIE INTERNE

- 7 novembre :
 - Mise en place du nouveau Comité d'Entreprise
 - Comité de direction
- 10 novembre :
 - Matinée nouveaux salariés et stagiaires
 - Rencontre avec l'équipe de l'ITEP L'Éveil
- 14 novembre :
 - Visite de la maison relais Ville-d'Avray
- 15 novembre :
 - Restitution de l'évaluation externe du SAVS 15
 - Bureau
- 23 novembre
 - Rencontre avec l'équipe de Bucy-le-Long

PARTENARIAT

- 8 novembre :
 - Rencontre avec Jean-Yves Mano, adjoint au Maire de Paris en charge du logement
 - Rencontre avec l'équipe de prévention SILOÉ
- 16 novembre :
 - Comité de pilotage avec l'association Le Berceau
- 17 novembre
 - Intervention à Tours sur le dispositif Solibail pour l'Union Sociale pour l'Habitat
- 22 novembre :
 - Comité de pilotage sur les maraudes avec la DRIHL
- 23 novembre :
 - Comité de Pilotage avec Espoir Goutte d'Or
- 29 novembre
 - Comité de pilotage avec l'École Expérimentale de Bonneuil

ÉVÈNEMENT

- 10 novembre :
 - Première conférence de L'Olivier
 - Journée de mobilisation des associations de l'urgence et de l'hébergement
- 16 novembre :
 - Séminaire du pôle Urgence à Cabourg
- 24 novembre :
 - Participation aux rencontres de l'Institut de l'Entreprise sur les jeunes des quartiers et le monde de l'entreprise.
- 1^{er} décembre :
 - Remise des trophées du concours *Direction(s)* auquel participe le Carré des Biffins



BILAN D'UNE EXPÉRIMENTATION

Après deux ans de fonctionnement, près de 100 week-ends de marchés et 400 biffins accueillis par l'équipe, pour le Carré des Biffins, l'heure est au bilan.

En réponse notamment aux sollicitations des riverains de la Porte Montmartre et des biffins constitués en association (*Sauve qui peut*), la Mairie du 18^{ème} a sollicité le pôle Insertion d'Aurore en 2009 pour monter le premier marché légalisé de biffe. L'exercice n'a pas été simple : il s'est agi de contribuer à réguler un marché, qui fonctionnait jusque-là selon ses propres règles, tout en apportant un accompagnement social aux vendeurs. 100 places seulement ont été mises à disposition alors que 500 vendeurs étaient dénombrés.



Nadine et Jeanne, dans le bus du Carré des Biffins.

Le Carré a ouvert ses portes le 17 octobre 2009. La première mission a été de faire adhérer les vendeurs à la charte qui régit le marché : seuls sont acceptés les produits issus de la récupération (pas de produits alimentaires ou d'hygiène, ni de produits volés ou neufs). Pour vendre, une participation de 10 € leur est demandée. Les membres du marché légal sont identifiés par une carte d'adhérent et une bâche fournie par l'association, qui délimite également l'espace dévolu au marché.

Passée la phase de démarrage et de découverte mutuelle, l'arrivée de l'association a été plutôt bien vécue par les biffins. Nourredine est biffin depuis 20 ans et adhère au Carré depuis 2 ans : « Avant Aurore, c'était la loi du talion sur le marché. On se battait entre nous parce que quelqu'un avait empiété sur le territoire d'un autre ; des jeunes venaient voler notre marchandise ; on était chassé par la police... Mais Aurore est arrivée, on nous a expliqué les règles et des sanctions tombaient si quelqu'un ne s'y conformait pas. On a commencé à se respecter. C'est comme si on était retourné à l'école ! », explique-t-il avec un sourire. Plus que des règles, pour Nadine, chargée d'insertion professionnelle et l'une des premières travailleuses sociales sur le Carré, Aurore a apporté un cadre à l'activité, mais aussi de la légitimité et de la dignité aux vendeurs : « Aurore représente l'institution et pour la première fois, l'institution s'est soucieuse d'eux ».

Comme toute expérimentation, le Carré des biffins a affiné son fonctionnement pendant ces deux ans : « La question des journaliers par exemple a été travaillée et retravaillée avec l'équipe », nous explique-t-elle : « Nous nous sommes aperçus que certains adhérents ne venaient pas régulièrement et nous avons proposé ces places libres à d'autres vendeurs n'ayant pas la carte, à condition qu'ils respectent la charte eux aussi. La première année, les non-adhérents souhaitant vendre, baptisés les journaliers, pouvaient assez facilement se voir proposer une place. Mais la seconde année, nous n'avons accordé la carte du Carré qu'aux personnes les plus assidues (journaliers et adhérents) et donc le nombre d'emplacements laissés vacants s'est réduit. Nous avons alors dû trouver un moyen d'attribuer ces places le plus équitablement possible ».

L'équipe, tout en se mettant en place, a aussi dû s'adapter à un public très hétérogène, aux cultures et aux repères différents, parlant pas ou peu le français. On croise ainsi sur le Carré des retraités pauvres, une population venant d'Europe de l'est assez nombreuse, mais aussi des personnes sans papiers venant d'Asie, du Maghreb ou d'Afrique sub-saharienne. Beaucoup sont sans ressource. « Après des 200 personnes accueillies à l'année dans le bus, adhérentes ou non, mon travail a consisté à 90% à répondre aux situations d'urgence : mise à l'abri, repas sociaux, accueil de jour », explique Nadine. En deux ans, 80 personnes ont été accompagnées dans un parcours d'insertion sociale, consistant avant tout à ouvrir leurs droits, car, pour beaucoup d'entre eux, il s'agissait là d'un premier contact avec les services sociaux. Nourredine est suivi par Nadine : « Cela fait 20 ans que je fais de la biffe et je n'avais jamais rencontré une assistante sociale avant ! Ils nous ont fait prendre conscience qu'on avait des droits. ».

Pour autant la situation des biffins reste souvent bloquée : ils sont pour beaucoup exclus depuis longtemps, ou âgés, et il paraît difficile qu'ils accèdent durablement à l'emploi. Par ailleurs, la situation des sans papiers reste extrêmement complexe.

Malgré ces blocages, il ressort du bilan de Nadine qu'Aurore a apporté de l'humanité au marché. Les vendeurs ne sont plus des hors-la-loi, seuls et en concurrence avec le voisin. Ils font partie d'un groupe, l'équipe connaît leur histoire et les soutient. Le Carré semble aussi avoir rassuré les riverains. Le bilan est positif également pour la Mairie du 18^{ème} qui a renouvelé son soutien et le financement du projet.

L'expérimentation a donc prouvé son intérêt et ses retombées positives ; Nourredine et les autres biffins « ne se voient plus sans Aurore et le Carré ». Mais il reste que les biffins adhérents ont trop peu d'alternatives pour vraiment sortir de la biffe, que le nombre de vendeurs à la sauvette ne cesse d'augmenter et que leur situation se détériore. Ce projet n'est sans doute pas la seule issue à la problématique des biffins, mais il apporte une première vraie réponse.